

Le gouvernement territorial joue un rôle important au chapitre de l'approvisionnement en produits pétroliers des résidents des T.N.-O., principalement dans les établissements les plus éloignés. Par l'intermédiaire de la division POL, le gouvernement joue le rôle de fournisseur auprès des communautés qui n'ont pas de négociateur privé. La Division achète le carburant et le combustible, transporte ces produits jusqu'aux agglomérations, les y entrepose, puis en confie la vente au détail, à contrat, à un résident. Une telle méthode s'avère coûteuse, compte tenu du fait que 43 agglomérations sont alimentées de cette façon, et que chacune a des besoins propres et des installations de stockage distinctes, et compte tenu de l'importante masse de carburant et de combustible qui doit être consignée au stock.

L'approvisionnement d'électricité, de bois et de gaz naturel est une toute autre histoire. Toutes ces formes d'énergie sont produites dans les T.N.-O.. La Commission d'énergie du Nord du Canada (CÉNC) est le principal fournisseur d'électricité dans les T.N.-O.; l'industrie produit également un peu d'électricité. La CÉNC assure l'exploitation de centrales hydro-électriques et de centrales au diesel, par tous les Territoires.

Les réalités géographiques des T.N.-O. posent également des difficultés au chapitre de l'approvisionnement en électricité. En raison des faibles densités démographiques, l'approvisionnement est caractérisé par un grand nombre de petites centrales reliées à des réseaux de transport restreints. Ceci a amené une grande dépendance envers les centrales au diesel. Les emplacements hydro-électriques susceptibles d'être exploités sont souvent éloignés des agglomérations et d'une capacité beaucoup trop grande, ce qui se traduit par des coûts de construction trop élevés. Les centrales au diesel, par contre, ont des coûts en capital plus faibles et une valeur de récupération plus importante; leur construction est plus rapide et leur capacité peut être